

TIZI-OUZOU**L'APC d'Iloula Ou Malou présente son bilan**

La population d'Iloula Ou Malou a été conviée, jeudi dernier, à une rencontre avec les élus locaux pour débattre du bilan de l'APC exercice 2008 dans le cadre des traditions de transparence dans la gestion et le développement, érigée en règle démocratique par le RCD qui détient la majorité relative dans cette commune.

Bien que la mobilisation n'était pas à la hauteur de l'événement, un public majoritairement jeune a répondu à l'invitation publique de l'APC assistée pour la circonstance par Arezki Aïder, député, Rachid Harrouche, membre du CN, et Md Akli Aoudj, membre de l'APW de Tizi-ouzou qui a résumé pour sa part les principales actions de l'institution régionale.

Un document de 20 pages, consignait l'ensemble des opérations par village et par secteur de développement avec tous les chiffres, a été remis à l'assistance. Y sont consignés notamment le tableau récapitulatif de la situation financière de la commune, la situation des projets au 31/12/2007 et des projets 2008 ainsi que la synthèse et perspectives.

Le tout repris avec force détails par les membres de l'exécutif communal (2 RCD et 1 FLN) qui n'ont pas manqué d'assimiler, dans la conjoncture actuelle, leur tâche à un combat demandant beaucoup de courage pour surmonter les obstacles entravant la réalisation de leur programme, notamment dans sa première année, où l'APC a pu clôturer 40 opérations

PCD sur les 54 en souffrance de 2003 à 2007 dont des projets irréalisables sur le terrain pour diverses raisons. Lors des débats qui ont duré plus de trois heures, l'APC, qui assume l'actif et le passif

de la collectivité comme l'a fait remarquer l'élu APW, a eu à répondre aux interrogations et préoccupations des citoyens ou encore aux commentaires du P/APC sortant.

Le débat a été, aussi, longtemps accaparé par une joute verbale aux allures de débat politique entre l'exécutif et deux élus de l'opposition (1 PT et 1 FFS).

Le député Arezki Aïder a félicité, pour sa part, l'exécutif communal qu'il a exhorté à faire plus et mieux pour la population de cette commune déshéritée qui compte seulement 78 millions de centimes de recettes annuelles, et encouragé la population à faire des propositions et des suggestions à l'assemblée.

S. Hammoum

FRÉHA**Les lycéens rendent hommage aux martyrs de la Révolution**

Les lycéens de Fréha ont consacré la journée de mercredi aux études, vocation première de leur établissement, mais aussi aux festivités organisées à l'occasion de la journée du Chahid.

Une initiative des élèves en collaboration avec leur administration avec tout de même un seul apport extérieur, celui de l'association Ath Qodia. Apparemment, ils ont des doigts de fée puisqu'ils embellissent tout ce qu'ils touchent. Cela s'est confirmé une autre fois à travers la programmation de ce mercredi.

Il fallait s'y attendre de la part de cet établissement qui vient de sortir d'une année scolaire des plus fastes où il a réussi l'excellent record d'admis au baccalauréat avec un taux avoisinant les 95%. Cette fois encore, il vient de confirmer qu'il est capable d'offrir un espace pour la remémoration de l'histoire indissociable du fait culturel.

Une pièce théâtrale, des chants et une exposition ont jalonné toute cette journée. Des œuvres d'un très grand intérêt notamment pour les classes de première année qui s'imprègnent d'une tradition

installée par les différentes promotions passées. En 2007 déjà, sous la coupe de Aliane Dj., enseignante de langue française, un groupe d'élèves a eu l'audace d'arracher la troisième place en activités culturelles lors du festival national à Bordj Bou-Arréridj, où ils ont présenté une opérette sur la guerre de Libération nationale. Ce qui dénote d'un travail en profondeur et d'une tradition acquise le long de la courte vie de ce lycée érigé au début des années 1990

Le lycée de Fréha qui sort de nulle part, si l'on se fie aux moyens dont il dispose et à son environnement hostile — un préfabriqué, dont la durée de vie a déjà expiré, planté en dehors de la ville — se distingue des autres établissements autrement bien lotis, notamment ceux qui exigent une moyenne d'admission de la 4^e AM supérieure à 13.

Incontestablement, il leur donne ainsi une leçon de réalisme car comme disait un vieux enseignant : «Un bon élève n'a pas tellement besoin de nous, il faut s'occuper plutôt des autres.»

F. B.

REGROUPEMENT RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES IMMOBILIÈRES À ORAN**Réactions mitigées contre le nouveau décret**

La Fédération nationale des agences immobilières a organisé, jeudi dernier, un regroupement régional de ses adhérents pour débattre avec eux du contenu du décret exécutif promulgué le 18 février et régissant l'activité des agences immobilières.

Un décret qui vient, en fait, réglementer cette profession où nombre de dépassements ont jeté le discrédit sur l'ensemble des agences immobilières. Au vu des débats et échanges de cette rencontre régionale, les appréciations divergent au sein de la profession. Si pour certains la promulgation de ce décret est un acquis, pour d'autres les usages mis en place par la FNAI font qu'il n'y avait pas vraiment de vide en la matière.

Ces divergences sur cette question ont finalement été aplanies, puisque l'ensemble des agences immobilières avouent leur déception quant

au contenu du décret et les représentants de la FNAI d'insister que leurs propositions n'ont pas été retenues par les ministères de l'Habitat et du Commerce dans cette version finale du décret exécutif. Ainsi, les principaux points de divergences sont les articles 8, 34 et 40, c'est-à-dire ceux ayant trait à la formation, le barème et les conditions d'agrément. En effet, la FNAI déplore que ledit décret pose comme exigence pour l'obtention d'un agrément que l'agent immobilier soit titulaire d'un diplôme supérieur dans le domaine juridique, économique et commercial et

d'une expérience de 3 ans minimum. Si la majorité des agents immobiliers ont, certes, plus de 10 ans d'expérience, ils ne possèdent pas de diplôme. Dès lors, que va-t-il advenir de ces derniers ? La FNAI rappelle qu'elle a, en concertation avec la tutelle, mis en place un programme de mise à niveau et de formation. Une convention a été signée avec un institut qui a dégagé 9 modules de formation «le ministère n'a pas pris en compte cet aspect, c'est pourquoi nous demandons aux autorités de revoir l'application de cet article pour les anciennes agences et de reconnaître que la formation équivaut à un diplôme supérieur», explique l'un des intervenants. La question des barèmes, jugés trop bas, est

aussi décriée, car remettant en cause le montant perçu par les agences immobilières lors des transactions.

L'article relatif aux conditions d'obtentions d'agrément, là aussi, ne fait pas l'unanimité, notamment l'exigence d'une assurance et d'un cautionnement permanent pour la garantie des engagements vis-à-vis des clients. Les participants déclarent, dans leur majorité, n'avoir pas les ressources suffisantes pour satisfaire ce cautionnement.

Et la Fédération de rappeler qu'elle avait en son temps proposé à la place la création d'une mutuelle.

Au terme de la rencontre, la FNAI s'est engagée à solliciter à nouveau le ministère pour obtenir la révision de plusieurs articles.

Fayçal M.

BÉCHAR**Plusieurs cadres de l'hydraulique arrêtés**

On ignore si la commission mixte ministérielle qui se trouve sur place depuis mercredi a donné son aval ou est-ce le parquet qui l'a demandé ; en tout cas, les services de la Sûreté sont passé à la vitesse supérieure jeudi en arrêtant pas moins de treize personnes dont l'ancien directeur de l'hydraulique de Béchar, l'actuel directeur de l'hydraulique de Tindouf, qui était il y a quelques semaines seulement intérimaire à Béchar, trois subdivisionnaires de la direction de l'hydraulique à Tabelbala, Kerzar et Béchar, le chargé du suivi, quatre entrepreneurs et enfin le responsable du bureau d'études, chargé du suivi de réhabilitation de l'oued Béchar. Ils sont accusés en outre de crime organisé, de dilapidation de biens publics et de concussion. Ce scandale, faut-il le rappeler, secoue la capitale de la Saoura depuis plusieurs semaines.

Les préjudices sont estimés à plus de 400 milliards de centimes. Aucun des membres du comité des marchés, auditionnés par la police la semaine passée, ne figure pour l'instant parmi les personnes interpellées. Est-ce pour préserver l'équilibre en cette période électorale ou des instructions ont-elles été données en ce sens ?

Les personnes arrêtées n'ont pas été présentées hier. La garde à vue pourrait se prolonger jusqu'à aujourd'hui.

Lies Mourad

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À RELIZANE Une visite satisfaisante

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Rachid Harrouabia, a terminé, jeudi, sa visite d'inspection dans la wilaya de Relizane d'où il est reparti très satisfait des travaux qui ont été réalisés dans son secteur.

Accompagné du wali, autorités civiles et militaires, le ministre a visité le campus universitaire sis au sud-est du chef-lieu de la ville de Relizane, où le représentant du gouvernement s'est enquis de l'avancement du projet estimé actuellement à plus de 65% et devant être achevé, selon le chef du projet, dans quelques mois, soit avant la rentrée universitaire prochaine.

Ce projet, faut-il le rappeler, occupe 130 hectares et son coût est évalué à 1 174 000 000 DA. Il se compose de huit amphithéâtres, 60 salles de cours (TD), trois bibliothèques, cinq annexes, 25 logements d'astreinte, une capacité d'accueil de 12 000 places pédagogiques et 10 000 lits. Ensuite, l'hôte de la ville a visité le centre universitaire relevant de l'université de Mostaganem où un accueil chaleureux lui a été réservé par les étudiants. M. Rachid Harrouabia n'a pas manqué de féliciter le premier responsable de la wilaya sur l'avancement des travaux du campus.

A. Rahmane